

Lettre d'engagement pour un accueil de qualité des élèves, étudiant.e.s et apprenti.e.s en situation de handicap

L'Enseignement Agricole Public accueille de plus en plus de jeunes en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances spécifie que l'école doit permettre aux personnes handicapées de recevoir l'enseignement auquel ils ont droit, au même titre que tous les autres apprenants !

Les plans d'accompagnement personnalisé (PAP) sont élaborés et mis en œuvre par l'équipe éducative et coordonnés par le / la professeur.e principal.e. Dans nos établissements, les élèves bénéficiant d'un PAP (élèves dys) sont nombreux et en constante augmentation. De la même manière, le nombre des élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ne cesse de croître.

Les conditions pour le moins limites, voire dégradées dans lesquelles s'exercent ces missions sont inacceptables.

Un bénévolat devenu inacceptable

Car ces missions se font toujours en plus de notre travail du quotidien, hors cadre statutaire, dans un bricolage permanent et sans moyens. Nous refusons le bénévolat lié :

- à l'élaboration des documents GEVA-SCO pour les PPS et des documents uniques pour les PAP,
- à la gestion des aménagements d'emploi du temps liés aux évaluations (tout particulièrement dans le cadre des CCF ou encore des épreuves blanches), ou encore d'actions pédagogiques d'ordre individuelles prescrites mais le plus souvent sans aucun accompagnement et dans des classes parfois très chargées...
- au rôle de lecteur-scripteur... improvisé le plus souvent, sans formation, « pour rendre service »,
- à la participation à des équipes de suivi qui se multiplient sans aucune reconnaissance...

Nous n'acceptons plus ces augmentations de charge de travail, un travail manifestement considéré par notre ministère comme « invisible », cela hors de tout cadre statutaire pour les infirmier.e.s, les équipes de vie scolaire...

Par la signature de ce document, nous entendons affirmer enfin que l'accueil de tous les jeunes restent pour nous une priorité mais que celui-ci doit se faire dans des conditions décentes et acceptables pour TOUS.

Pour nous l'accueil de ces jeunes doit se faire par une équipe pluri-professionnelle, dont les collègues AESH, disposant d'un statut, d'un contrat pérenne et d'une formation, sont un des maillons essentiels.

Tous les dysfonctionnements que nous constatons quotidiennement seront inscrits dans un livre noir qui sera rendu public le 5 octobre prochain à l'occasion d'une journée de mobilisation pour l'accueil des jeunes en situation de handicap dans l'Enseignement Agricole Public.

Si le Ministère de l'Agriculture et la DGER refusait de prendre en considération nos revendications, alors même que le Président de la République a affiché la prise en compte du handicap comme une priorité de son quinquennat, nous cesserions immédiatement notre participation à ces actions.

Établissement :

Les Signataires :